AGIR ENSEMBLE POUR SAINT-PIERRE-QUIBERON !

PROJET D'ÉOLIENNES FLOTTANTES AU LARGE DE BELLE-ÎLE

REFUSER L'IMPROVISATION ET LA POLITIQUE DU FAIT ACCOMPLI, DÉFENDRE NOTRE TERRITOIRE

Le projet de 13 éoliennes flottantes, dit AO5, porté par le consortium Pennavel et envisagé au large de Belle-Île-en-Mer, constitue un sujet majeur pour l'avenir de notre territoire littoral.

Situé à 16 milles nautiques (30 km) de la presqu'île de Quiberon, il ne constitue pas un projet lointain ou abstrait et concerne directement Saint-Pierre-Quiberon, son environnement, son économie, son identité et son cadre de vie.

Maire sortante et candidate aux élections municipales de mars 2026, je souhaite réaffirmer une position claire, responsable et cohérente : **je ne suis pas opposée au développement des énergies renouvelables** dès lors que les besoins sont objectivement justifiés et que les projets répondent réellement aux enjeux de souveraineté énergétique de notre pays.

En revanche, je m'oppose fermement à ce projet précis, dans sa conception actuelle, sa méthode et ses conséquences.

UN IMPACT DIRECT ET DURABLE SUR NOTRE PRESQU'ÎLE

Ces éoliennes géantes, hautes comme la tour Eiffel, auront un impact visuel majeur et permanent sur l'horizon maritime de la presqu'île.

Saint-Pierre-Quiberon est une commune tournée vers la mer, dont l'attractivité repose sur la qualité exceptionnelle de ses paysages, la préservation de son environnement naturel, un tourisme fondé sur l'authenticité, la nature et les grands espaces.

Ce projet menace directement cet équilibre fragile, au risque d'altérer durablement l'image et l'attractivité de notre commune.

UN DANGER POUR LA PREMIÈRE ET SEULE RÉSERVE DE VAGUES DE FRANCE

La côte sauvage de Saint-Pierre-Quiberon accueille un site unique en France : la première et unique réserve de vagues, espace naturel d'exception reconnu pour la pratique du surf et des sports de glisse, son rôle écologique, son rayonnement sportif, touristique et scientifique.

Or, **aucune étude sérieuse n'a été conduite** pour mesurer l'impact de ce parc éolien flottant sur la dynamique de la houle, la formation et la régularité des vagues, les courants marins et les sédiments.

Installer des infrastructures industrielles lourdes en mer, à proximité immédiate d'un tel site, sans évaluation rigoureuse, constitue **une prise de risque considérable.**

UN PROJET SANS FONDEMENTS SÉRIEUX NI JUSTIFICATION DÉMONTRÉE

À ce jour, ce projet de parc de 250 MW dont la mise en service est prévue pour 2032 et qui se situe à 10 milles nautiques (19 km) de Belle-Île-en-Mer, ne repose sur **aucune étude d'impact socio-économique et environnementale sérieuse et complète.**

Avant la mise en œuvre du projet, aucune analyse approfondie n'a été menée sur **la faune et la flore marines,** sur les courants, les sédiments et les fonds marins, sur **les impacts durables pour la pêche artisanale, le tourisme,** pilier essentiel de notre économie locale, l'attractivité résidentielle de nos communes littorales et plus largement **l'économie locale.**

Par ailleurs, le choix de l'emplacement du projet soulève de lourdes interrogations. Aucune étude approfondie n'a été menée pour démontrer :

- Pourquoi ce site précis a été retenu ?
- Quelles alternatives plus éloignées ou moins sensibles auraient pu être envisagées ?
- Quelles seraient les conséquences cumulées sur l'ensemble du littoral de la presqu'île ?

Engager un projet industriel de cette ampleur, en mer, sur un espace aussi sensible et déjà soumis à de fortes pressions, sans connaissances scientifiques solides, partagées et indépendantes, est donc inacceptable.

DES ATTEINTES PAYSAGÈRES MAJEURES ET IRRÉVERSIBLES

Le site concerné s'inscrit également dans un ensemble de paysages marins et littoraux exceptionnels, reconnus pour leur valeur patrimoniale mondiale.

De nombreuses unités paysagères protégées ou remarquables seraient directement affectées par les impacts visuels majeurs du projet, qu'elles soient inscrites ou classées, ou protégées au titre de Natura 2000.

À cela s'ajoute une incompatibilité avec la récente inscription des alignements de Carnac et des rives du Morbihan au patrimoine mondial de l'UNESCO, reconnaissance internationale de la valeur universelle exceptionnelle de notre territoire.

Dès lors,

COMMENT ACCEPTER ?

Que l'un des plus beaux paysages marins du monde soit ainsi dénaturé.

COMMENT TOLÉRER ?

Que la vue sublime des Aiguilles de Port-Coton, immortalisée par Claude Monet, soit altérée par des éoliennes hautes comme la tour Eiffel.

UNE CONCERTATION MENÉE DANS DES CONDITIONS INACCEPTABLES POUR LES TERRITOIRES CONCERNÉS

Au-delà du fond, c'est aussi la méthode qui pose problème.

La concertation n'a pas été conduite dans des conditions optimales, loin s'en faut :

- une première phase de consultation a eu lieu en pleine période de crise sanitaire liée au COVID,
- une seconde s'est déroulée durant la période de réserve électorale, limitant fortement l'expression publique et le débat.

Ni les élus, ni les habitants, ni la totalité des acteurs économiques et maritimes n'ont été associés de manière sincère, transparente et continue à la réflexion. Ces derniers ont le sentiment d'être mis devant le fait accompli, avec une concertation tardive, partielle, et souvent descendante.

Or, **la transition énergétique ne peut pas se construire contre les territoires, mais avec eux.** Elle doit être concertée, progressive, adaptée aux réalités locales et respectueuse de celles et ceux qui vivent et travaillent ici.

UN PORTEUR DE PROJET SANS EXPÉRIENCE CONVAINCANTE ET UNE TECHNOLOGIE IMMATURE ET COÛTEUSE POUR LE CONTRIBUABLE

Le groupement attributaire composé des entreprises Elicio (belge) et BayWa r.e. (allemande) du projet ne dispose d'aucune expérience réellement convaincante en matière d'éolien flottant à cette échelle.

Enfin, l'éolien flottant demeure aujourd'hui une technologie immature, encore expérimentale, et extrêmement coûteuse pour l'État, donc pour le contribuable.

Avant d'imposer un tel projet à un territoire d'exception, il serait indispensable de démontrer son efficacité réelle, son intérêt énergétique supérieur, son rapport coût/bénéfice pour la Nation.

DEMANDER UN MORATOIRE, POUR UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE RESPONSABLE

De quel droit, en l'absence de tout intérêt supérieur clairement démontré, s'autoriserait-on à dénaturer durablement notre environnement, à porter atteinte à la biodiversité et à sacrifier l'un des plus beaux paysages marins du monde ?

Il ne s'agit ni de posture idéologique, ni de refus systématique. **Il s'agit de responsabilité, de lucidité et de respect pour notre territoire.**

Face à l'ensemble de ces éléments, nous demandons :

- Un moratoire immédiat sur le projet Pennavel,
- Une réflexion sur un recul de son implantation,
- La réalisation d'études indépendantes, complètes et contradictoires,
- Une véritable concertation territoriale, respectueuse des élus, des habitants et des forces vives locales.

POUR UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE JUSTE ET MAÎTRISÉE

Oui, la transition énergétique est nécessaire.

Oui, les énergies renouvelables font partie de l'avenir.

Mais pas à n'importe quel prix, pas sans garanties, pas au détriment de notre environnement, de notre économie locale et de notre cadre de vie.

À Saint-Pierre-Quiberon, **nous défendons une transition énergétique raisonnée, exigeante et ancrée dans les réalités locales.** C'est par la lucidité, le respect des territoires et la responsabilité collective que nous construirons l'avenir.

WWW.AGIR-ENSEMBLE-POUR-SAINT-PIERRE-QUIBERON.FR
contact@agir-ensemble-pour-saint-pierre-quiberon.fr